

TERRES D'AURIGNAC

Les «frondeurs» alertent la sous-préfecture

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Onze délégués communautaires, ceux-là même qui avaient quitté

brusquement la séance du conseil communautaire du 4 mars dernier, ont rédigé une lettre ouverte à destination du sous-préfet pour l'alerter de la «situation financière alarmante» de la communauté, mais aussi pour faire procéder à une vérification de légalité concernant des frais de mission du président de la communauté, Jean-Luc Guilhot.

«Les délibérations présentées, et notamment celle du président, ne nous semblent pas conformes aux textes en vigueur concernant les frais de mission et de déplacement des élus», signent les onze délégués communautaires qui s'auto-nomment «frondeurs, mais sans aucune connotation politique car ce qui nous fédère ce sont des valeurs de démocratie, d'éthique, et de transparence». Ils poursuivent : «Elles sont de la plus grande opacité et permettent toutes les dérives possibles», tout en demandant au sous-préfet de «bien vouloir vérifier leur légalité». Une délégation de quatre conseillers a donc été reçue mardi 31 mars en sous-préfecture, ils nous ont accordé un entretien à l'issue : «En 2006, les frais de mission à la communauté s'élevaient à 500 € et en 2014, ils ont été budgétés à 16 800 €. On a demandé les pièces justificatives qu'on n'a pas obtenues, il est impossible de définir les missions de ces frais. On a



La délégation reçue en sous-préfecture : Michel Fitte (Aulon), Jean-Marc Vigié (Aurignac), Gérard Loiseau (Cassagnabère) et Patrick Boube (Boussans). Les 7 autres délégués contestataires et signataires de la lettre ouverte sont : Roger Faure (Aulon), Nicole Samouillan (Aurignac), Jérôme Butti, Monique Rey (Eoux), André Massarin (Esparron), Jean De Galard (Saint-André) et Danièle Ader (St-Elix Séglan).

«Il ne peut pas y avoir les élus qui savent tout et ceux qui ne savent rien»

la chance et la malchance d'avoir un président qui est le trésorier de l'Association des communautés de France. Il doit bien séparer l'argent de la CCTA (communauté de communes des Terres d'Aurignac) de ses autres missions. Il y a d'ailleurs une ligne à 1 800 € qui n'a pas été justifiée et la comptable en a demandé la justification. On est venu demander au sous-préfet de vérifier la légalité de ces délibérations votées le 4 mars. Quelque chose nous interpelle sur l'éthique et la moralité du président. (...) Depuis trop d'années, on vit sous

une forme d'autoritarisme, certains élus sont mal à l'aise dans ce climat délétère».

Ces onze délégués communautaires dénoncent des «dysfonctionnements inquiétants» et «un manque de transparence», notamment sur la situation financière «catastrophique» de la CCTA. «Aujourd'hui, nous sommes dans l'impossibilité de rembourser un prêt relais de 1 million d'euros concernant le musée-forum de la Préhistoire et la maison médicale de garde». «Une ligne de trésorerie correspondant à un intérêt moratoire de 15 000 € a été votée en notre absence, elle est présentée comme une ligne correspondant à des intérêts versés pour des retards de paiement aux entreprises». Toujours concernant les finances : « Nous

n'avons toujours pas connaissance du résultat de l'audit imposé par le Crédit Agricole (...) Il ne peut pas y avoir les élus qui savent tout et ceux qui ne savent rien et qui doivent sans cesse demander». Plus précisément «sur le projet de la maison de la santé, qui est un bon projet, comment peut-on passer du simple ou double, de 600 000 € à 1,3 millions d'euros, sans avoir modifier l'appel d'offres qui aurait pu être nous être plus favorable.» Le prochain conseil communautaire prévu le 7 avril s'annonce des plus tendus : «On s'attend à un compte administratif déficitaire, à une hausse de la fiscalité, ce serait insupportable si c'est pour éponger des dettes. Nous ne répondons pas de la réaction des habitants si un jour la communauté est encerclée parce qu'ils voudront manifester leur mécontentement».

Dossier Sabrina Rezki

«Ils veulent créer une polémique»

REACTION

Jean-Luc Guilhot, président de la communauté de communes, contacté par la Gazette, répond aux propos des conseillers communautaires et conteste les irrégularités pointées du doigt.

Sur les frais de missions et de déplacement

Je ne sais pas d'où ils sortent ce chiffre de 16 800 €, mes frais de mission s'élèvent en 2014 à 2615 €. Ce qu'ils veulent, c'est créer une polémique tant que les chiffres ne sont pas publiés, et je ne le comprends pas. Le compte administratif n'est pas validé et il ne sera voté que le 15. Mais je tiens à préciser que quand je me déplace pour le compte de l'Association des communautés de France, j'avance mes frais qui me sont ensuite remboursés par l'ADCF, et en 2014 et en 2014 il n'y en a pas eu. Tous mes frais sont justifiés, si une ligne a manqué c'est que j'ai mis du temps à retrouver la convocation en question, qui datait de 2012.

Sur le manque de transparence

La transparence existe au sein de la CCTA, ils en auront la preuve lors du compte administratif prévu vers le 15 avril. Ce compte administratif qu'ils réclament, ils l'auront une semaine avant le vote alors que léga-

lement on n'y est pas contraint, uniquement si la communauté contient une commune de plus de 3500 habitants, ce qui n'est pas notre cas, mais pourtant j'applique cette règle. Toutes les décisions sont prises au moment du vote du budget à la majorité, ce n'est pas moi qui décide, je propose et la CCTA vote. C'est facile de faire l'amalgame, il y a dans ces reproches beaucoup de considérations politiques et personnelles. À chacun de regarder ses propres responsabilités.

Sur la situation financière de la CCTA

La ligne de 15 000 € n'est pas pour payer des intérêts de retard, mais pour prévenir les éventuels retards de paiement d'entreprises. Oui on a des difficultés de trésorerie, ces 15 000 € c'est une sécurité. Si elle a été votée en leur absence, c'est qu'ils avaient quitté la salle, mais la séance s'est poursuivie. Mais dois-je rappeler que de nombreuses compétences des communes ont été transférées à la CCTA sans aucune compensation financière de la part de ces communes, et ce manque à gagner pour la CCTA est de 245 000 € par an. Concernant le périscolaire, les communes n'ont pas reversé le moindre frais d'amorçage pour la modification des rythmes scolaires et c'est de l'ordre de 25 000 € par an pour les communes qui ont des éco-

les. Oui on prévoit une augmentation de la fiscalité, à moins que les communes acceptent de payer le transfert de leurs compétences, car elles continuent à vivre comme si de rien n'était.

Sur la maison de santé

L'appel d'offres a été lancé sur le montant de 1,3 million d'euros. Le projet a doublé car les professionnels de santé ont montré beaucoup d'intérêt. L'ARS l'a d'ailleurs qualifié de «projet exemplaire» et à terme, la maison de santé sera autofinancée par les professionnels qui s'y installent.

Sur les résultats de l'audit financier

Je n'ai moi-même pas les conclusions de cette étude financière rétrospective et perspective commandée à l'agence technique départementale, cette étude sera d'ailleurs peaufinée sur la question du transfert de compétences. Je souhaite avoir le résultat de cette étude avant le vote du compte administratif.

CONSEIL DU 7 AVRIL

Mardi 7 avril ont été mises en discussion au sein de la CCTA des délibérations concernant le court terme et les avances de subventions de la maison médicale de santé et sur l'engagement de la CCTA de rembourser les 600 000 €. «Au fur et à mesure des travaux terminés, nous percevrons ces subventions»